

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit-mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Jean-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
Yves CAHUZAC		
Didier ALESSANDRONI		
Jean-Claude BERGEVIN		
Renaud DELANNOY		
Patrick DUVEAU		
Mauricette ODRY		
Gilles RALICHON		
Jean-Michel VETOIS		
Murielle VILLATTE		
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
02 Mars 2021	02 Mars 2021	Patrick DUVEAU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 décembre 2020 :

Il est donné lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 03 décembre 2020 qui est adopté à l'unanimité sans observation.

2021 - 03.08/01 - Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L1612.1 modifié du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = **148 203.39 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **37 050.85 € soit 25 % de 148 203.39 €**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Compte 21578

Travaux accotement Charleuzy 3 979.20 €

Remise en état de 2 réverbères 1 944 €

Reprise talus (Pierrefitte) 1 816.80 €

Total = 7 740 €

Compte 2188

Plots béton pour jeux extérieurs 553.10 €

Réfection tête de pont (Etang) 1 476 €

Total = 2 029.10 €

TOTAL = 9 769.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2021 - 03.08/02 - Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L1612.1 modifié du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recette et d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 = **287 930.35 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **71 983 € soit 25 % de 287 930.35 €**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Compte 2156 Canalisations de trop plein de la lagune 1943.64 €

Compte 2156 Travaux lagune château d'eau 4 788.00 €

TOTAL = 6 731.64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2021 – 03.08/03 - AVENANT CONTRAT SUEZ EAU :

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le contrat de prestations de service pour l'assistance technique eau potable du prestataire SUEZ. Une prestation a été rajoutée au contrat concernant l'étalonnage du détecteur de gaz :

	Tarifs € HT
Maintenance préventive du forage et de la station de traitement, exploitation de la station de traitement.	319 €
Exploitation de la station de traitement.	2 912 €
Contrôle règlementaire électrique (forage et station)	233 €
Lavage du réservoir avec mise en place vanne de régulation	1 000 €
Dépannage et mise à disposition de l'astreinte	1 500 €
Prélèvements et analyses bactériologiques sur réseau	600 €
Etalonnage du détecteur 5 gaz avec remise de certificat	329 €
TOTAL REMUNERATION FORFAITAIRE ANNUELLE	6 893 €
Contrôle technique de mesures des hydrants (tous les 3ans)	Campagne 8 PI : 400€ soit 50€/u
Contrôle technique fonctionnel des hydrants (tous les ans)	Campagne 8 PI : 228€ soit 28.50€/u

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, accepte l'avenant et charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes à ce contrat.

2021 - 03.08/04 - Contrat SUEZ Assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil le contrat SUEZ, concernant la lagune, il convient de garder le contrat SUEZ en enlevant la prestation pour le suivi des postes de refoulement, ce qui fait un total de 5 777 € HT.

DESIGNATION DES PRESTATIONS	MONATNT ANNUEL (EN HT)
Visite du réseau d'eaux usées et curage annuel	1 880 € HT
Suivi des postes de refoulement comprenant : <ul style="list-style-type: none">- Les visites mensuelles- La maintenance annuelle- Les contrôles périodiques des installations électriques et des appareils de levage)- La mise à disposition de l'astreinte	3 137 € HT
Suivi des postes de refoulement comprenant : <ul style="list-style-type: none">- 4 curages /an PR lagune- 2 curages /an PR Marius Coutelier EU- 2 curages /an PR Marius Coutelier EP	1 123 € HT
Suivi de la lagune comprenant les visites mensuelles	760 € HT
TOTAL REMUNERATION FORFAITAIRE ANNUELLE :	5 777 € HT

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, accepte le contrat et charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes à ce contrat.

2021 - 03.08/05 - CONTRAT LAGUNE AVD ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide de retenir la proposition de AVD Environnement pour le curage des postes de refoulement. Le montant de cette prestation s'élèvera à 2 000€ HT par an.

2021 - 03.08/06 - RENOUELEMENT CONTRAT MEYER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide de renouveler le contrat annuel de l'entreprise MEYER, pour l'enlèvement des déchets de dégrillage, au prix forfaitaire de 469.19€ HT par intervention.

2021 - 03.08/07 - ENTRETIEN DE LA LAGUNE

Comme chaque année, l'entreprise VILLAIN a fait parvenir son contrat afin de renouveler ses prestations en vue de diminuer les odeurs, et améliorer le fonctionnement de celle-ci. Le montant du contrat pour l'année 2021 s'élève à 2 088,00 € TTC. A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal accepte ce renouvellement et charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à cette opération.

2021 - 03.08/08 - TRAVAUX RALENTISSEUR RUE DES AFFILARDS

Monsieur le Maire présente les travaux à réaliser sur le ralentisseur rue des Affilards, en mauvais état.

Deux entreprises ont été contactées pour élaborer des devis comme suit :

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.
SARL HODEAU FRERES	Reprise enrobé sur dos d'âne situé sur la route D63	2 339.00€
T.P.L. G	Réparation partielle du ralentisseur situé sur la route d'Argent	2 245.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- De retenir l'Entreprise T.P.L.G, pour un montant de 2 245.00€ HT
- De solliciter une subvention auprès du Département (FAPO)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités.

2021 - 03.08/09 - TRAVAUX TOITURE ÉGLISE

Monsieur le Maire présente les travaux à réaliser sur la toiture de l'Église,

Quatre entreprises ont été contactées pour élaborer des devis comme suit :

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.
PRIEUR	Couverture église, réfection du pignon, reprise de la nantaise de la chapelle	6 210.15€
Sté CHAUSSERON et fils	Travaux de couverture et de zinguerie pour l'église	2 885.60€
SARL CHARRIER MICKAEL	Remplacement de faîtage à ourlet de 33	1 283.88€
BRIAND COUVERTURE	Révision, entretien et vérification de la couverture	3 055.01€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- De retenir l'Entreprise Prieur, pour un montant de 6 210.15 € HT
- De solliciter une subvention auprès du Département (FAPO) et de la Communauté de Communes du Val de Sully au titre de fonds de concours,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il conviendra d'avoir recours à un architecte car il faudra prévoir d'autres travaux plus importants concernant l'Église, avec l'affaissement de la façade, le décrochage du vitrage médiant et l'affaissement du sol.

2021 - 03.08/10 - TRAVAUX AU LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire présente les travaux à réaliser pour le logement communal. En effet, il convient de réparer la toiture.

Cinq entreprises ont été contactées pour élaborer des devis comme suit :

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.
SARL CHARRIER MICKAEL	Dépose et pose d'ardoises et de liteaux et réalisation d'arêtier cloués	5 565.94€
Sté CHAUSSERON et fils	Repiquage d'ardoises	2 595.80€
BRIAND COUVERTURE	Révision et entretien de la couverture	514.21€
Sté CHAUSSERON et fils	Couverture en ardoises neuves	12 096.80€
PRIEUR	Dépose et pose d'ardoises, de gouttières	7 584.91€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- De retenir l'entreprise CHARRIER, pour un montant de 5 565.94 € HT
- De solliciter une subvention auprès du Département (FAPO) et de la Communauté de Communes du Val de Sully au titre de fonds de concours,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités.

2021 - 03.08/12 - RÉPARATION ARMOIRE ELECTRIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose au Conseil le problème concernant l'armoire électrique de l'éclairage public. L'Entreprise 2M Aménagement propose le devis suivant :

Dans l'armoire d'éclairage public, remplacement des 2 contacteurs de puissance de puissance 40A à manette (pour pouvoir utiliser la marche forcée pour les tests et essais) Contacteurs tétrapolaire.	556.61 € HT
--	--------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette proposition.

Une demande de FAPO est demandée auprès du Département.

2021 - 03.08/13 - ACHAT DE 2 TABLETTES NUMÉRIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'achat de 2 tablettes à Sully Micro Services (SMS) serait nécessaire pour les réunions de la Communauté de Communes, le PETR, le SICTOM, afin de limiter les impressions papiers. Le montant pour ces 2 tablettes s'élève à 933.16€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette proposition.

Une demande de FAPO est demandée auprès du Département.

2021 - 03.08/14 : DEMANDE PRISE EN CHARGE PRESENCE VERTE

Monsieur le Maire a reçu une demande de participation à l'installation et la location du dispositif de Présence Verte pour une habitante de la commune vivant seule et isolée.

Le membres de Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette prise en charge aux conditions habituelles.

2021 - 03.08/15 - VENTE DE LA BIBLIOTHEQUE

Suite à la fermeture de la bibliothèque, le Conseil décide de la mise en vente de ce bâtiment. Une estimation du bien a été faite par un professionnel.

INFORMATIONS DIVERSES :

Antenne Téléphonie Mobile : L'antenne relais est installée, elle sera mise en service courant Mai-Juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

BADAIRE J-Claude	PRUNEAU Michelle	CAHUZAC Yves	ALESSANDRONI Didier
Maire	1 ^e Adjointe	2 ^{ème} Adjoint	Conseiller Municipal
BERGEVIN Jean- Claude	DELANNOY Renaud	DUVEAU Patrick	ODRY Mauricette
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale
RALICHON Gilles	VETOIS Jean-Michel	VILLATTE Murielle	
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	